



## **Assemblée Générale du lundi 12 juin à 18h Rapport financier pour l'exercice 2022**

Le budget 2022 est de 263 451€ (contre 228 913€ en 2021) et présente un excédent de 5339€  
Ce résultat positif s'explique notamment par une augmentation importante de la production vendue (biens et services).

Nous devons rester prudents et consolider nos partenariats pour aborder l'avenir sereinement.

### **Zoom sur les produits :**

#### Des ventes de prestations en hausse

Elles s'élèvent à 56 265€ en 2022 (contre 37 959€ en 2021 soit une augmentation de +32 %)  
Cette augmentation témoigne de la forte reprise des activités après plusieurs années complexes.

En 2022, nous observons notamment une forte augmentation des produits issus des formations. Elle s'explique par le nombre croissant de volontaires accueilli-e-s sur les formations civiques et citoyennes et par l'obtention de la certification Qualiopi qui permet aux salarié-e-s de solliciter les fonds de la formation professionnelle (4870€ en 2022 contre 960€ en 2021).

Impact Emploi, le service d'accompagnement des associations employeurs (réalisation de bulletins de paie et autres démarches) est en légère baisse avec 12 810€ en 2022 (contre 13932 € en 2021).

#### Des subventions en hausse

Elles s'élèvent à 167 790€ en 2022 (contre 143 702€ en 2021) et représentent 63 % du budget total. Elles sont donc en hausse de 24 088€ (+14,3%) sans pour autant avoir rattrapé le pic de 2019, année de financement des projets Jeunes en TTTrans et Leader - mutualisation de l'emploi.

Ces subventions sont en majorité (58%) issues d'appel à projets, dont la pérennité n'est jamais acquise.

D'année en année, ce fonctionnement maintient le RESAM dans une incertitude quant à la pérennité de son projet.

Il nous faut donc travailler à renforcer nos liens avec nos partenaires financiers pour s'assurer d'un soutien durable à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs.

#### Des adhésions en hausse !

Le montant total des cotisations s'élève à 5008€ en 2022 contre 2017€ en 2021 (année du changement de la période de cotisation avec un passage d'une année scolaire à une année civile)

Ainsi en comparant les périodes de cotisation, nous notons une augmentation du nombre d'adhérents : 202 en 2022 (contre 183 en 2021). Nous avons donc « rattrapé » la baisse des adhésions consécutive à la pandémie de Covid-19 (196 adhérents en 2019).

Les produits financiers sont en légère augmentation : 1013€ en 2022 contre 369€ en 2021.

### Zoom sur les charges :

#### Charges de personnel

Les principales charges du RESAM sont les charges de personnel car la mise en œuvre du projet associatif repose sur les moyens humains.

L'ensemble des charges liées au personnel représente **132 628€** (111 437 € en 2021) soit une augmentation de 21 191€.

Cette augmentation s'explique par le recrutements opéré en 2022 d'un chargé de mission nouvelle gouvernance (CDD de 6 mois à 80%) mais également par les revalorisations successives du point d'indice de la convention ECLAT (avenant 182 et inflation)

Ce à quoi s'ajoutent des mises à disposition de personnel (33 217€) :

- une référente Paie et comptabilité (mise à disposition 15h hebdomadaires par la MJC)
- une chargée de mission co-animation Guid'asso (mise à disposition de 6 mois 15h hebdomadaires par le GEAI – Groupement d'employeurs associatifs intersectoriel)

#### Charges exceptionnelles

Étant donné que certains projets n'ont pu être entièrement réalisés en 2022, nous proposons d'affecter en fonds dédiés une partie des sommes prévues en 2022 pour le report de ces actions en 2023 :

- Subvention Service départemental Jeunesse engagement et Sport (SDJES) CO ANIMATION GUID'ASSO (**6 250€**)
- Subvention Mouvement Associatif de Bretagne (MAB) CO ANIMATION GUID'ASSO (**5 000€**)
- Subvention Conseil Départemental du Finistère Plateforme numérique (investissement) : de l'équipement informatique : un système de visio-conférence et appareil photo (**1650€**)
- Subvention Conseil Départemental du Finistère 2D Espace Citoyen et de projet : valorisation de l'engagement : réalisation de vidéos/portrait (**3000€**)
- Fonctionnement global : prestation du commissaire aux comptes (**2 780€**)

Ces provisions représentent un montant total de **18 680€**.

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale :

- d'affecter le résultat de l'année 2022 (excédent 5 339€) ainsi que le report à nouveau global en réserves pour projets de l'entité,
- d'approuver le compte de résultat de l'exercice 2022 et le bilan au 31 décembre 2022

Pour le RESAM,  
les représentants du cercle Finances,